A picture containing sport, game, light, dark

Description automatically generatedGEBO, Organisme de formation d’anatomie, physiologie et pathologie

Num. ASCA: 2257, Mme Cindy Ansermoz, Rue des Forgerons 18, 2065 Savagnier

**Bulletin d’inscription – Formation APP cycle I reconnu par l’ASCA et remplissant les conditions RME**

Nom: Prénom:

Adresse: Code Postal et Ville:

Téléphone : E-mail:

Date de naissance: Profession:

Par la présente, je souhaite m’inscrire à la formation d’anatomie, physiologie et pathologie 2022, enseignée par Mme Cindy Ansermoz dans les locaux de Samgati Neuchâtel, rue des Fausses-Brayes 3 à Neuchâtel.

Pour valider mon inscription, j’effectue un virement de 300CHF sur le compte de Cindy Ansermoz à la Banque Alternative Suisse :

IBAN : CH86 0839 0035 6657 1000 2, avec mention : cours d’APP 2022 + votre nom

Veuillez entourer votre choix:

* Un paiement de 3000 CHF à régler avant le début du cours (2700 CHF si acompte payé au préalable)
* Trois paiements : 1000CHF avant le début du cours (700 CHF si acompte payé au préalable), 1000CHF au 30 avril et 1000 CHF au 31 août.

Envoyez ce bulletin d’inscription et la convention de stage signés par e-mail à [Cindyansermoz@hotmail.com](mailto:Cindyansermoz@hotmail.com) ou par lettre à Cindy Ansermoz, Rue des Forgerons 18, 2065 Savagnier.

Fait à Neuchâtel, le

L’apprenant(e): L’école GEBO:

**Convention de stage de formation de l’école GEBO**

**Objet:** Cours de base d’anatomie, physiologie et pathologie

**Programme:** la formation de 150h se déroulera en 13 jeudi et 14 vendredi selon le programme suivant:

* Systèmes de structure: locomoteur et tégumentaire
* Systèmes de fonction: respiratoire et digestif
* Systèmes de communication cardio-vasculaire, lymphatique
* Systèmes d’adaptation: nerveux et endocrinien
* Système de protection: immunitaire
* Système de reproduction: uro-génital
* Synthèse des liens

**Niveau de connaissance préalable:** Aucune

**Dates et lieu:** Les cours se dérouleront dans les locaux de Samgati Neuchâtel, rue des Fausses-Brayes 3 à Neuchâtel. Ils auront lieu en 2022: 27-28 Janvier, 17-18 Février, 10-11 Mars, 31 Mars et 1er Avril, 21-22 Avril, 12-13 Mai, 2-3 Juin, 23-24 Juin, 25-26 Août, 15-16 Septembre, 6-7 octobre, 27-28 Octobre, 17-18 Novembre, 9 Décembre

**Formation :** La formation est assurée par Cindy Ansermoz, Ostéopathe D.O. CDS formée à la pédagogie par Michèle Gosse. Le matériel pédagogique et le polycopié, compris dans le prix de la formation, seront remis lors de chaque we.

Une attestation de cours et un certificat seront mis à la fin du cours sous condition de réussite des contrôles de connaissance et de la présence à 80% du cours.

**Disposition financière** : Le prix du stage est fixé à 3000 CHF hors repas et hébergement. Les frais d’inscriptions sont de 300 CHF et seront déduits du prix du cours. Soit l’élève s’engage à payer la totalité du cours avant le début du cours, soit par paiements fragmentés : 1000CHF avant le début du cours, 1000CHF au 30 Avril et 1000CHF au 31 Août. Un justificatif de paiement sera remis à l’élève à la fin du cours.

**Interruption du stage, Absence:** Un élève ayant manqué un we pour une raison de force majeure dûment reconnue, peut le rattraper lors d’un prochain stage, en fonction des possibilités de l’organisateur mais ne sera pas remboursé.

**Délai de rétraction:** L’école GEBO se réserve le droit d’annuler la formation jusqu’à 15 jours avant le début des cours. Les frais d’inscriptions et de cours seront dans ce cas remboursés intégralement.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. En cas d’annulation, il en informe l’organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour toute annulation faite moins de 15 jours avant le début de la formation, l’école GEBO facturera 50% des frais de formation. Dès le début de la formation, 100% des frais de la formation seront dus en cas de rupture du contrat.

**Cas de différend:** Si une contestation ou un différend n’ont pu être réglé à l’amiable, le tribunal de Neuchâtel sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Neuchâtel , le

L’apprenant(e): L’école GEBO: